

15.04.2013 - 11:15 Uhr

La Société Suisse des Entrepreneurs en faveur du 2e tube au Gothard: Investir au lieu de vilipender de l'argent

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) privilégie les investissements au Gothard, alors qu'elle s'oppose à de l'argent vilipendé. Pour cette raison, elle est en faveur de la construction d'un deuxième tube au Gothard sans élargissement des capacités. C'est ce qu'elle a communiqué dans sa prise de position sur la révision de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA). Le choix de cette variante, privilégiée aussi par le Conseil fédéral pour assainir le tube en service, se justifie pour des motifs économiques, écologiques et de sécurité.

La construction d'un deuxième tube, puis l'assainissement du tube existant coûtent au total environ un milliard de francs de plus que la fermeture complète du tunnel routier du Gothard. Mais vu les avantages supplémentaires qui en résulteront au niveau de la disponibilité et de la sécurité, cet investissement additionnel se justifie pour de nombreuses raisons. La construction d'un deuxième tube permet d'améliorer sensiblement le système de sécurité du tunnel. Au cours des dix dernières années, tous les accidents mortels étaient dus uniquement à des collisions frontales.

Dans sa prise de position, la Société Suisse des Entrepreneurs s'est aussi déclarée en faveur du modèle de financement projeté par le Conseil fédéral. Celui-ci prévoit de couvrir le coût de l'assainissement en recourant au Financement spécial pour la circulation routière (FSCR) resp. au fonds annoncé le 30 janvier 2013 pour financer les routes nationales.

Contact:

Werner Messmer
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/445'77'89
E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100736191> abgerufen werden.